

**SAISON 2016/2017**

Mise à jour le 26 février 2017

## RÈGLEMENT FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENT

### 1) DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Voir règlements fédéraux : Règlements Sportifs - Édition **2016** (pages **111 à 113**).

### 2) ORGANISATION SPORTIVE :

#### 2-1) TABLEAUX :

Les finales régionales par classement comportent 8 tableaux :

##### DAMES

- Tableau F 5 : joueuses ayant un nombre de points compris entre 500 et 599 points
- Tableau F 7 : joueuses ayant un nombre de points compris entre 600 et 799 points
- Tableau F 9 : joueuses ayant un nombre de points compris entre 800 et 999 points
- Tableau F 12 : joueuses ayant un nombre de points compris entre 1000 et 1299 points

##### MESSIEURS

- Tableau H 8 : joueurs ayant un nombre de points compris entre 500 et 899 points
- Tableau H 10 : joueurs ayant un nombre de points compris entre 900 et 1099 points
- Tableau H 12 : joueurs ayant un nombre de points compris entre 1100 et 1299 points
- Tableau H 15 : joueurs ayant un nombre de points compris entre 1300 et 1599 points

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier.

#### 2-2) QUALIFICATION DES JOUEURS :

##### 2-2-1) MESSIEURS :

Dans chaque tableau Messieurs, **48** joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- **6** premiers des finales par département.
- **les 18 joueurs supplémentaires seront déterminés en fonction du nombre de participants, pour chaque tableau, par département.**
- si un tableau n'est pas organisé par un département en raison d'un nombre d'inscrits inférieur ou égal à **6** les joueurs inscrits à cet échelon départemental sont qualifiés.
- si un département n'a pas **6** qualifiés, le tableau est complété par des joueurs des autres départements en fonction du nombre d'engagés à l'échelon départemental.

##### 2-2-2) DAMES :

Dans chaque tableau Dames, **48** joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- **8** premières des finales par département.
- **les 8 joueuses supplémentaires seront déterminées en fonction du nombre de participants, pour chaque tableau, par département.**
- si un tableau n'est pas organisé par un département en raison d'un nombre d'inscrites inférieur ou égal à **8** les joueuses inscrites à l'échelon de ce département sont qualifiées.
- si un département n'a pas **8** qualifiées, le tableau est complété par des joueuses des autres départements en fonction du nombre d'engagées à l'échelon départemental.

Si pour un tableau le total des joueurs qualifiés avec les critères précédents est inférieur à **48** en messieurs ou à **48** en dames le tableau pourra être complété par des joueurs ayant participé au critérium fédéral en fonction des points acquis pour cette épreuve.

##### Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table  
7B, Avenue Franklin Roosevelt  
76120 GRAND QUEVILLY  
Tél. 02 35 67 37 11 - Télécopie : 02 35 67 94 99  
Mail : lhntt@wanadoo.fr

##### Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table  
14, Rue Lucien NELLE  
14000 CAEN  
Tél. 02 31 74 37 79  
Mail : lhntt@wanadoo.fr

## **2-3) DEROULEMENT SPORTIF :**

### **2-3-1) MESSIEURS :**

Les qualifiés sont répartis en fonction du classement départemental dans **16** poules de 3.

Les joueurs d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule sauf si plus de **16** qualifiés pour un département. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final de **64** de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 1 à **16**.
- les deuxièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros **17** à **32**, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs.
- les troisièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros **33** à **48**, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec classement intégral pour les places 1 à **16**.

### **2-3-2) DAMES :**

Les qualifiées sont réparties en fonction du classement départemental dans **16** poules de 3.

Les joueuses d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule sauf si plus de **16** qualifiées pour un département.

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau final de **64** de la manière suivante :

- les premières de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 1 à **16**.
- les deuxièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros **17** à **32**, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs.
- les troisièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros **33** à **48**, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec classement intégral pour les places 1 à **16**.

#### Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table  
7B, Avenue Franklin Roosevelt  
76120 GRAND QUEVILLY  
Tél. 02 35 67 37 11 - Télécopie : 02 35 67 94 99  
Mail : lhntt@wanadoo.fr

#### Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table  
14, Rue Lucien NELLE  
14000 CAEN  
Tél. 02 31 74 37 79  
Mail : lbntt@wanadoo.fr